

**PRATIQUES SANITAIRES  
POUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

**CORPORATION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS DE NIPISSING OUEST**

**POLITIQUE**

**Objectif :**

L'une des étapes les plus importantes de la réduction de la propagation de maladies ou d'affections infectieuses courantes chez les enfants en milieu de garde est le nettoyage et l'assainissement ou la désinfection des objets et de toute surface avec lesquels un enfant entre en contact. Les règlements de la loi sur la garde d'enfants et la petite enfance (137/15, article 33) exigent que tous les responsables de services de garde d'enfants en milieu familial adoptent de bonnes pratiques sanitaires.

Conformément à ces règlements, les directives suivantes sont en place et doivent être suivies par tous nos fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial.

**DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

**1. Égouts et eau**

- Lorsque les services municipaux d'eau et d'égouts ne sont pas disponibles, une preuve de la potabilité de l'eau de puits est requise :
  - L'eau de puits doit être testée deux (2) fois par an (au printemps et à l'automne). Si une contamination est constatée, l'eau doit être analysée une (1) fois par mois jusqu'à nouvel ordre. L'analyse de l'eau doit être effectuée tous les trois (3) à six (6) mois lorsque les résultats des tests sont acceptables.
  - L'installation septique doit être approuvée.

**2. Fumer/vapoter**

- Les pourvoyeuses et les pourvoyeurs doivent s'abstenir de fumer/vapoter en présence d'enfants et pendant la préparation des aliments.

**3. Température**

- Une température ambiante d'au moins 20°C doit être maintenue.

**4. Ventilation**

- Une bonne ventilation est nécessaire; les fenêtres doivent être en bon état, ouvrables et munies de moustiquaire.

## 5. Bac à sable extérieur

- Les bacs à sable extérieurs doivent avoir un couvercle pour les fermer lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ou doivent être situés dans un enclos clôturé pour s'assurer que les animaux n'y ont pas accès.

## 6. Désinfection des jouets

- Procédures :
  - Laver vigoureusement à l'eau avec un détergent;
  - Rincer à l'eau chaude;
  - Essuyer ou vaporiser avec un mélange de ¼ de tasse (59 ml) d'eau de Javel dans un (1) gallon (3,785 l) d'eau;
  - Rincer à l'eau claire;
  - Laisser sécher à l'air libre ou au soleil.

## 7. Préparation et manipulation des aliments

Afin de protéger tous les enfants contre les maladies liées à la nourriture telles la Salmonellose, des règles de sécurité doivent être suivies lors de la préparation des aliments :

- Les aliments périssables doivent être conservés à une température de 40°F (5°C) ou moins, ou de 140°F (60°C) ou plus.
- Le poste de travail de préparation des aliments doit être nettoyé et désinfecté régulièrement.
- Les casseroles, la vaisselle et les ustensiles utilisés pour la préparation des aliments doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Les aliments réfrigérés doivent être couverts.
- Il est recommandé d'utiliser un thermomètre pour réfrigérateur afin de s'assurer que la température du réfrigérateur ne dépasse pas 5°C (40°F).
- Il est recommandé de placer les déchets dans une poubelle munie d'un sac en plastique et un couvercle.
- La zone de préparation des aliments et les autres zones doivent être suffisamment éclairées.
- Les aliments fournis par le parent doivent être étiquetés avec le nom de l'enfant et réfrigérés si nécessaire.
- Du savon liquide et des serviettes en papier doivent être disponibles dans la cuisine. Les personnes chargées de la préparation des aliments doivent toujours se laver les mains avant de commencer et à nouveau après une interruption (si d'autres objets ont été manipulés).

## **8. Aliments pour jeunes enfants fournis par le parent**

- Les préparations pour nourrissons et les aliments fournis par le parent doivent être réfrigérés jusqu'à leur utilisation.
- Tous les biberons, tétines et couvercles doivent être rincés après utilisation.
- Avant et après chaque repas, il faut se laver les mains correctement. Il est recommandé d'utiliser du savon liquide et des serviettes en papier.
- Toutes les préparations pour nourrissons et les aliments fournis par le parent doivent être étiquetés avec le nom de l'enfant.

## **9. Changement de couches**

- Les pourvoyeuses et les pourvoyeurs doivent utiliser les couches fournies par le parent.
- Les jeunes enfants ne doivent jamais être changés dans le parc ou le berceau qui leur sert à dormir. Ils doivent être changés sur une table, près d'un lavabo ou sur une serviette posée sur le sol. Si une bassine est utilisée, elle doit être désinfectée après chaque utilisation.
- Chaque enfant doit avoir son propre matelas à langer. Si aucun matelas à langer n'est disponible, la surface doit être désinfectée après chaque utilisation.
- Il faut utiliser une serviette différente pour le changement de couche et le lavage du visage.
- Il faut utiliser une débarbouillette ou une serviette de papier différente pour laver le visage de chaque enfant.
- Il faut utiliser une serviette différente pour sécher le visage de chaque enfant.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après chaque changement de couche. Il est recommandé d'utiliser du savon liquide et des serviettes en papier.
- Les couches souillées doivent être placées dans un sac en plastique, puis mises à la poubelle.
- Une poubelle avec un couvercle doit être utilisée pour l'élimination des couches souillées. Un sac à ordures doit être placé dans cette poubelle. Les poubelles doivent être vidées quotidiennement.
- Si des couches en coton sont utilisées, le récipient doit être muni d'un couvercle et une solution désinfectante doit être utilisée. Les couches sales doivent être rendues au parent dans un sac en plastique.

## **10. Entretien de l'équipement**

- Les chaises hautes, les tables et les planchers doivent être nettoyés après chaque repas.
- Tous les jouets, en particulier ceux que les enfants mettent à la bouche, doivent être nettoyés et désinfectés quotidiennement.
- Les sièges rehausseurs doivent être nettoyés et désinfectés après chaque utilisation.

- Tous les autres équipements doivent être désinfectés régulièrement (une fois par semaine).

#### **11. Lavage des mains des enfants et des adultes**

- Tous les adultes qui s'occupent d'enfants dans un établissement de garde d'enfants en milieu familial doivent se laver les mains avant et après chaque repas, après avoir été aux toilettes et après avoir nettoyé leur nez et/ou celui d'un enfant.
- Pour chaque jeune enfant ou nourrisson, les pourvoyeuses ou les pourvoyeurs doivent utiliser une débarbouillette ou une serviette en papier séparée avec du savon liquide et de l'eau, puis se sécher avec une serviette en papier ou une serviette individuelle.
- Les enfants plus âgés peuvent se laver eux-mêmes les mains à l'eau courante et au savon, puis les sécher avec une serviette en papier ou une serviette individuelle.

#### **12. Temps de repos**

- Un lit ou un tapis séparé et propre doit être utilisé pour chaque enfant.
- Les nourrissons et les jeunes enfants dorment dans des lits d'enfant ou des parcs pour enfants.
- L'espace de repos doit être convenablement ventilé.
- Chaque enfant doit avoir sa propre literie.

#### **13. Animaux**

- Les animaux doivent être achetés chez un détaillant et gardés hors de portée des enfants jusqu'à deux (2) semaines après leur achat initial.
- Les aliments commerciaux pour animaux de compagnie doivent être utilisés car ils ont été traités pour ne pas transmettre de maladies.
- Les tortues ne peuvent pas être gardées comme animaux de compagnie, car elles sont fréquemment infectées par la Salmonella.
- Les chats et les chiens doivent être vaccinés contre la rage et subir un examen annuel.
- Tous les enfants et les pourvoyeuses et pourvoyeurs doivent se laver les mains après avoir touché un animal.
- Toutes les cages, aquariums, etc. doivent être maintenus propres.
- Tous les aquariums doivent avoir un couvercle. Les cages à oiseaux doivent être munies d'une enceinte de protection pour s'assurer que rien ne tombe et pour décourager les enfants de mettre leurs mains dans la cage.

#### **14. Objet personnel des enfants**

- La pourvoyeuse ou le pourvoyeur doit offrir à chaque enfant :
  - une débarbouillette;
  - une serviette en matériel ou une serviette en papier;
  - des draps et des couvertures pour les heures de sommeil.

- Tous les enfants sous les soins des services de garde en milieu familial doivent apporter avec eux les articles personnels suivants :
  - une couverture;
  - un jouet préféré pour l'heure du sommeil;
  - des vêtements de rechange;
  - de la nourriture pour les enfants souffrant d'allergies,
  - des articles et de la nourriture appropriés pour les bébés.

Je, \_\_\_\_\_, (employée ou employé, pourvoyeuse ou pourvoyeur, étudiante ou étudiant, bénévole) comprends et appuie la politique sur les pratiques sanitaires de la Corporation des Services de garde du Nipissing Ouest.

Signature : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_